



Rapport final

Le sans-chez-soirisme : suite ou fin ?

ULB (DULBEA) : Benoît Bayenet, Justine Carlier, Ilan Tojerow, Magali Verdonck¹.

ULB

Département d'économie appliquée de l'ULB (DULBEA)

18 juillet 2022

¹ Personne de contact : Justine Carlier (justine.carlier@ulb.be)

Organisations commanditaires

Droit à un toit/Recht op een dak et le Syndicat des immenses

Financeurs de l'étude

Brussels Studies Institute, Bruss'Help, CPAS de Bruxelles-Ville, DIOGENES, DoucheFLUX, Droit à un toit/Recht op een dak, Dune, Éscale, Fédération des services sociaux, Fédération Bico, Habitat et Humanisme, Infirmiers de rue, New Samusocial, Les Samaritains, Syndicat des immenses, Younited et deux citoyens anonymes.

Membres bénévoles du Comité d'accompagnement

Nicolas Bernard (USaint-Louis), Étienne de Callataÿ (économiste), Philippe Defeyt (économiste), Laurent Demoulin (DIOGENES), Laurent d'Ursel (secrétaire et représentant des deux organisations commanditaires), Marjorie Lelubre (Crebis), Céline Nieuwenhuys (Fédération des services sociaux), Louise Paquot (Bruss'Help), Véronique van der Plancke (Fédération des services sociaux), Sarah Van Gaens (Bruss'Help), Adrienne Van Vyve/Koen Van den Broeck (Infirmiers de rue) et Martin Wagener (UCLouvain).

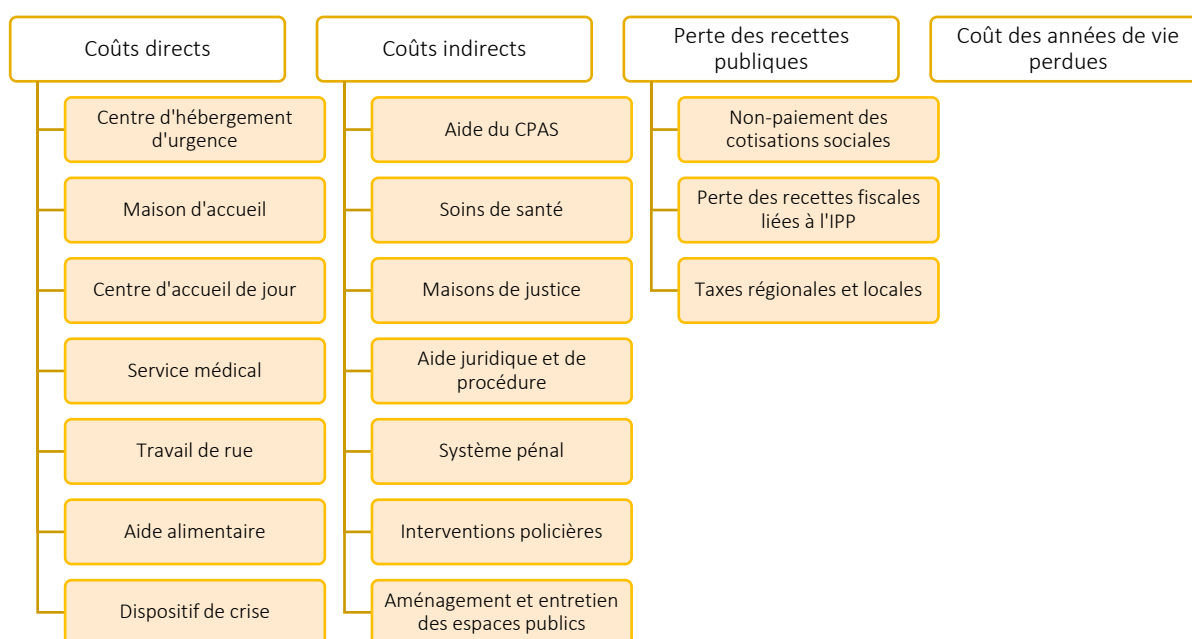
Résumé opérationnel

La lutte contre le sans-chez-soirisme en Belgique et en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) requiert d'importants nouveaux moyens d'actions. Les derniers dénombrements réalisés sur le territoire de la Région semblent indiquer que bien que les moyens financiers consacrés à cette politique ont augmenté, la politique de l'urgence actuellement suivie ne porte pas suffisamment ses fruits. Si définir le sans-chez-soirisme n'est pas chose aisée, la Feantsa a défini quatre formes d'exclusion liée au logement dans sa typologie Ethos : être sans-abri, être sans logement, être en logement précaire et être en logement inadéquat. Le dernier dénombrement réalisé le 9 novembre 2020 a permis de recenser 5.313 personnes. Celles-ci se répartissent de la manière suivante : 49,8 % étaient sans-abri, 21,5 % étaient sans logement et 28,1 % se trouvaient en logement inadéquat. Entre 2008 et 2020, cela correspond à une augmentation de 208,2 % du nombre de personnes recensées. Si ce nombre de personnes recensées est déjà interpellant, le nombre de ménages sur la liste d'attente ainsi que le délai d'attente pour un logement social dans la Région le sont tout autant. En effet, au 30 septembre 2020, on enregistrait 50.000 ménages sur la liste d'attente et le délai pour obtenir un logement varie entre 10 et 15 ans selon le type de logement. Ces évolutions semblent indiquer que l'actuelle politique de prévention du sans-chez-soirisme n'est pas suffisamment efficace et qu'il est nécessaire de s'attaquer aux causes structurelles du problème.

Si les politiques menées jusqu'à présent en matière de prévention ne semblent pas complètement efficaces, il n'existe pas pour le moment en Belgique francophone et en Région de Bruxelles-Capitale d'analyses permettant d'établir le coût réel du sans-chez-soirisme sur le territoire de la Région. Dans ce cadre, l'association Droit à un toit/Recht op een dak et le Syndicat des immenses ont demandé au DULBEA de réaliser une étude permettant d'objectiver la situation et d'évaluer, dans la mesure du possible, les coûts directs et indirects liés au sans-chez-soirisme en RBC afin de donner une estimation du coût réel lié à l'utilisation des services spécifiquement et non spécifiquement dédiés aux personnes sans-abri dans la Région. En outre, afin de confronter le coût annuel moyen ainsi établi par personne sans-abri au vécu des personnes dans la rue, nous avons réalisé des vignettes permettant d'illustrer des exemples concrets de parcours dans la rue pendant un an. Enfin, la dernière partie de cette étude propose des scénarii permettant de réduire plus fortement le sans-chez-soirisme en Région de Bruxelles-Capitale tout en estimant le coût.

Sur la base de la littérature sur le sans-chez-soirisme et grâce à diverses études réalisées en Belgique, nous avons identifié 18 coûts liés au sans-chez-soirisme en RBC (figure 1). Parmi ces 18 coûts identifiés, nous avons pu en estimer 12 (les dispositifs de crise, l'aide alimentaire, les interventions policières, l'entretien et l'aménagement des espaces publics, les taxes régionales et locales et le coût des années de vie perdues n'ont pas pu être estimés par absence de données disponibles et de temps pour les construire).

Figure 1. Organigramme des coûts liés au sans-chez-soirisme en Région de Bruxelles-Capitale



Afin de réaliser cette analyse, nous nous sommes basés sur les données de l'année 2019 (l'année 2020 était une année particulière à cause de la COVID-19 et les données de 2021 ne sont pas encore totalement disponibles). Si les données pour l'année 2019 n'existaient pas, nous avons utilisé les données disponibles pour d'autres années que nous avons corrigées pour l'inflation afin d'obtenir une estimation des coûts en prix de 2019. Pour estimer le coût unitaire (par jour, par nuit, par intervention ou par dossier) des coûts présentés dans l'organigramme de la figure 1, nous avons utilisé les données sur les charges d'exploitation des associations disponibles dans la base de données de la Banque Nationale de Belgique, et les données sur les budgets lorsque celles-ci sont publiées sur le site des associations.

Les données sur les charges d'exploitation des associations nous permettent d'estimer les dépenses réelles liées à l'exercice de l'activité normale de ces associations. En d'autres termes, nous prenons en compte les coûts de fonctionnement normaux des associations sans tenir compte des charges exceptionnelles. L'objectif en utilisant ces charges d'exploitation ou les budgets des associations n'est pas de réaliser une analyse d'efficacité des coûts, mais bien de tenter de rendre compte du coût réel des services proposés par les associations. Ainsi, bien que les associations soient financées par de nombreux subsides octroyés, entre autres, par la COCOM, la COCOF, l'autorité fédérale, la VG, la VGC et le secteur privé, nous ne nous sommes pas intéressés à la provenance de ces moyens puisque l'objectif n'est pas de déterminer si les fonds reçus sont alloués efficacement.

Pour obtenir le coût unitaire réel (basé sur le taux d'occupation réelle) de chaque service, nous avons divisé les montants des budgets ou des charges d'exploitation de l'année 2019 par le nombre de personnes accueillies/rencontrées et par le nombre de jours d'ouverture des services. En ce qui concerne les pertes de recettes publiques, les estimations utilisées proviennent de l'étude réalisée par Fontaine, M., Rennoir, M. & Tojerow, I. (2020). Pour les maisons de justice et l'aide juridique, nous avons utilisé les données des budgets afin de déterminer le coût d'un dossier. Les coûts unitaires de chaque service sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1. Coût unitaire des différents services en Région de Bruxelles-Capitale en 2019.

Variables	Coût unitaire par jour (ou par intervention ou par dossier)
Hébergement	
Hébergement d'urgence	60,11 €
Hébergement d'urgence – centre familles ²	80,20 €
Maison d'accueil	94,87 €
Accueil de jour et travail de rue	
Centre d'accueil de jour	33,16 €
Travail de rue	39,16 €
CPAS	
Aide du CPAS (revenu d'intégration sociale)	30,96 €
Soins de santé	405,60 €
Soins de santé - hôpital général	693,75 €
Soins de santé - hôpital psychiatrique	396,42 €
Service médical	126,63 €
Service juridique et système pénal	
Système pénal	151,66 €
Maison de justice	1,41 €/ 515,79 € ³
Aide juridique	1,51 €/ 551,78 € ⁴
Recette publique	
Perte des recettes des cotisations sociales	44 €
Perte des recettes des impôts	18 €

Source : calculs DULBEA

Nous avons estimé un coût annuel moyen par personne sans-abri lié à l'utilisation des différents services par le biais de deux méthodologies différentes car dans chacune d'elles, certains coûts n'ont pas pu être pris en compte.

La première méthodologie se base sur la répartition des individus dans les différents types de logements possibles lors de la nuit du dénombrement, et sur l'utilisation des autres services enregistrés lors des pré- et post-enquêtes. Les résultats des pré- et post-enquêtes sont à prendre avec précaution puisque celles-ci sont réalisées dans des centres de jour, et par conséquent, le public qui les fréquente n'est pas forcément représentatif de la population sans-abri dans sa totalité. En outre, chacune de ces enquêtes ne récolte qu'une bonne centaine de répondants, ce qui n'est, à nouveau, pas représentatif de la population sans-abri dans sa totalité. Les données de la nuit du dénombrement nous fournissent une information sur le nombre de personnes sans-abri dans les centres d'hébergement d'urgence, en maison d'accueil, et à l'hôpital (sans distinction de service, donc nous avons pris la moyenne entre nos trois estimations). En fonction de ces pré- et post- enquêtes, nous avons estimé le nombre de personnes sans-abri se rendant en centre de jour, recevant une aide financière du CPAS, touchant un revenu ou non, et faisant appel à des services juridiques. Pour le travail de rue, nous avons estimé le nombre de

² Cette estimation est basée sur la capacité totale théorique des deux centres familles du New Samusocial et non sur l'utilisation réelle des centres.

³ Nous avons présenté dans le tableau le coût d'un dossier ainsi que le coût d'un dossier divisé par 365.

⁴ Idem.

rencontres réalisées en additionnant le nombre de rencontres réalisées en moyenne par jour par le New Samusocial et DIOGENES. Selon cette première méthodologie, nous ne prenons, dès lors, pas en compte les personnes qui se trouvent en prison et qui sont sans-abri, et cela ne comprend donc pas non plus les dossiers ouverts en maisons de justice. Ces données sont présentées dans le tableau 2. En faisant l’hypothèse que si toutes les journées se passaient comme celle de la journée du dénombrement, le coût annuel par personne sans-abri lié à l’utilisation des services est estimé à 41.167,78 euros.

Tableau 2. Coût moyen par personne sans-abri par an lié à l’utilisation des services et à la perte de recettes publiques en Région de Bruxelles-Capitale en 2019.

Variables	Coût unitaire par jour (ou par intervention)	Nombre d'utilisateurs lors de la journée du dénombrement (5313)	Coût total par jour (ou par intervention)
Hébergement			
Hébergement d'urgence	60,11 €	1 928	115 892,08 €
Hébergement d'urgence – centre familles	80,20 €		
Maison d'accueil	94,87 €	706	66 978,22 €
Accueil de jour et travail de rue			- €
Centre d'accueil de jour	33,16 €	2 039	67 620,48 €
Travail de rue	39,16 €	65	2.545,40 €
CPAS			- €
Aide du CPAS	30,96 €	544	16 844,14 €
Soins de santé	405,60 €	31	12 573,60 €
Soins de santé - hôpital général	693,75 €		- €
Soins de santé - hôpital psychiatrique	396,42 €		- €
Service médical	126,63 €		- €
Service juridique et système pénal			- €
Système pénal	151,66 €		- €
Maison de justice	1,41 €		- €
Aide juridique	1,51 €	325	490,64 €
Recette publique			- €
Perte des recettes des cotisations sociales	44 €	5 153	226 998,91 €
Perte des recettes des impôts	18 €	5 153	90 438,15 €
Total du coût de la journée			599 244,96 €
Coût moyen quotidien par personne			112,79 €
Coût annuel moyen par personne			41 167,78 €

Source : calculs DULBEA

La deuxième méthodologie est basée sur l’étude réalisée en 2016 par Valsamis dans laquelle plusieurs groupes de personnes sans-abri ont été suivis afin de mesurer leur utilisation des services pendant plusieurs années. Cela comprend le nombre de nuits/jours passés en hébergement d’urgence, en maison d’accueil, à l’hôpital pour soins généraux ou pour soins psychiatriques et les séjours en prison. Pour le travail de rue, nous nous sommes basés sur le nombre moyen de rencontres qu’une personne sans-abri peut avoir avec les services (estimé sur la base du nombre de rencontres réalisées par le New Samusocial et DIOGENES et le nombre de personnes différentes aidées). Pour ce qui est de l’aide

juridique et les maisons de justice, nous avons émis l'hypothèse que si un séjour en prison avait été effectué (ce qui est le cas dans l'étude), les individus avaient bénéficié de l'aide juridique et avaient un dossier ouvert en maison de justice, maison de justice qui s'assure du suivi pénal. Pour les centres de jour, étant donné qu'aucune information n'est donnée quant à la fréquence d'utilisation des individus, nous avons proposé quatre fréquences d'utilisation différentes :

- jamais : 0 % du temps, soit 0 jour par an ;
- parfois : 23,21 % du temps, soit 84,72 jours par an ;
- souvent : 46,43 % du temps, soit 169,47 jours par an ;
- quotidiennement : 100 % du temps, soit 365 jours par an.

Nous avons ainsi estimé le coût moyen annuel de deux groupes de personnes sans-abri suivis dans l'étude de Valsamis en 2016. Les résultats sont présentés dans le tableau 3 et indiquent qu'en fonction de la fréquence d'utilisation des centres de jour, le coût varie entre 40.000 et 52.000 euros par an.

Tableau 3. Estimation du coût moyen annuel par personne sans-abri en fonction de l'utilisation des services en Région de Bruxelles-Capitale en 2019

Coût par personne sans-abri en fonction de l'utilisation moyenne des services	Coût estimé pour le groupe « Housing First » avant d'entrer dans le programme	Coût estimé pour le groupe « sans-abri » (en fonction de la moyenne des 3 ans)
Jamais (0 %)	39.902,86 €	40.102,76 €
Parfois (23,21 %)	42.712,06 €	42.911,96 €
Souvent (46,43 %)	45.522,47 €	45.722,37 €
Quotidiennement (100 %)	52.006,26 €	52.206,16 €

Source : calculs DULBEA

Après avoir réalisé ces deux premières analyses, nous avons présenté 4 vignettes de parcours de personnes sans-abri afin de montrer que le coût peut fortement varier d'un individu à l'autre en fonction de leur utilisation des services. Les trois premières vignettes sont issues d'une étude réalisée par Pleace *et al.* (2013), et la dernière vignette est une vignette que nous avons imaginée. La première vignette présente un homme sans-abri chronique célibataire d'une quarantaine d'années ayant des besoins élevés d'accompagnement, combinant des problèmes de drogue, d'alcool et de santé mentale. La deuxième vignette concerne une jeune femme sans-abri ayant deux enfants qui s'est retrouvée à la rue suite à une rupture amoureuse car elle n'a pas pu supporter seule les coûts de son habitation. La troisième vignette présente la situation d'un individu isolé ayant d'importants problèmes de santé mentale et se retrouvant à la rue à cause de loyers impayés. Enfin, la quatrième vignette présente le parcours d'un individu ne souffrant d'aucun problème de santé et ayant un usage très faible des services dédiés aux personnes sans-abri. Les coûts liés à l'utilisation des services sont présentés dans le tableau 4, et comme nous avons pu le constater, ces coûts varient entre 30.000 euros et plus de 85.000 euros par an en fonction de l'utilisation des services.

Tableau 4. Estimation du coût des quatre personnes sans-abri présentées dans les quatre vignettes.

Variables	Coût unitaire par jour (ou par intervention)	Vignette 1	Vignette 2	Vignette 3	Vignette 4
Hébergement					
Hébergement d'urgence	60,11 €	200		122	70
Hébergement d'urgence – centre familles	80,20 €		61		
Maison d'accueil	93,26 €		91	91	
Accueil de jour et travail de rue					
Centre d'accueil de jour	33,16 €	150		150	78
Travail de rue	39,16 €	7,3			
CPAS					
Aide du CPAS	30,96 €/41,83€ ⁵		213	183	
Soins de santé	405,60 €				
Soins de santé - hôpital général	693,75 €	4			
Soins de santé - hôpital psychiatrique	396,42 €	61		91	
Service médical	126,63 €				
Service juridique et système pénal					
Système pénal	151,66 €	30			
Maison de justice	515,79 €	1			
Aide juridique	551,78 €	1			
Recette publique					
Perte des recettes des cotisations sociales	44 €	365	365	365	365
Perte des recettes des impôts	18 €	365	365	365	365
Coût annuel		72.340,86€	44.773,08€	85.018,55€	29.279,18€

Source : calculs DULBEA

Depuis plusieurs années maintenant, les programmes de type Housing First se sont imposés comme étant l'une des solutions les plus prometteuses permettant aux personnes sans-abri de retrouver un logement et de s'y maintenir. Initialement, les programmes de type Housing First avaient été développés pour des groupes de personnes sans-abri ayant des besoins d'accompagnement élevés car ils combinaient plusieurs problématiques de santé en même temps (alcool, drogue et parfois santé mentale). Ce type de programme a chamboulé les idées reçues en matière de gestion du sans-logement et plus particulièrement sur la façon d'aider les individus sans-logement à sortir du sans-logement. En effet, le modèle Housing First se distingue des modèles traditionnels dits par paliers, dans la mesure où le logement permanent ne constitue plus la dernière étape d'un long processus requérant abstinence et sobriété, mais devient justement la première étape. En outre, les personnes bénéficiant de ce type d'aide ont le choix de recevoir un traitement s'ils le désirent et un accompagnement (soit de type suivi intensif ACT ou soit de gestion intensive des cas ICM) 24h/24 est fourni.

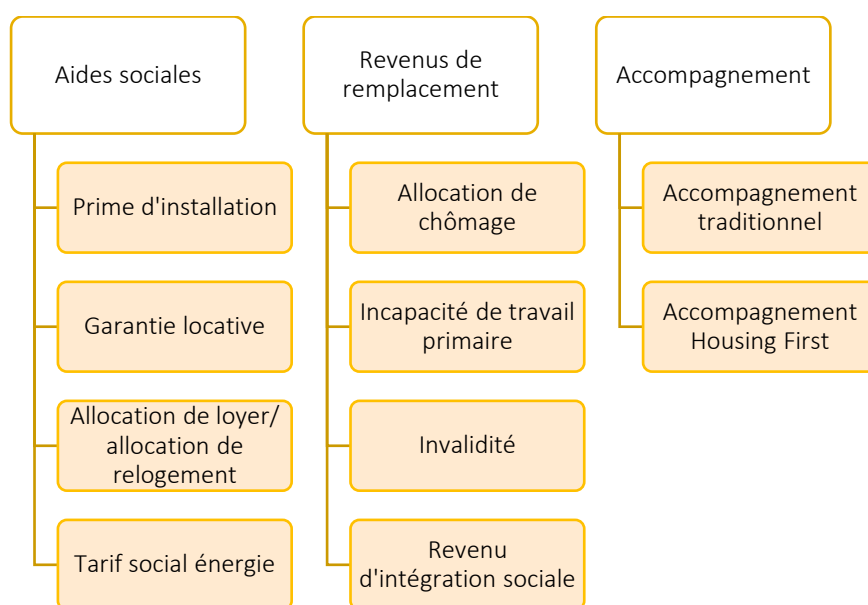
Les résultats des recherches montrent que ces programmes fournissent d'excellents résultats concernant le maintien en logement et la réduction d'utilisation des services. Si initialement ces

⁵ Ce deuxième montant représente le montant journalier pour une personne ayant une famille à charge avec au moins un enfant mineur que nous utilisons dans la vignette 2.

programmes étaient destinés à des groupes de personnes sans-abri spécifiques, ils ont été petit à petit étendus à d'autres groupes de personnes sans-abri. En effet, l'idée était que si cela fonctionnait pour des personnes sans-abri ayant des besoins très élevés, alors cela pourrait fonctionner pour tout le monde. Grâce à l'expérience Housing First, il est dès lors devenu évident qu'un problème de logement/sans-chez-soirisme doit se régler justement par l'accès à un logement.

Ainsi, les deux scénarii que nous avons proposés peuvent être résumés de la façon suivante : chaque personne sans-abri accède à un revenu de remplacement (et à une éventuelle allocation de loyer) ainsi qu'à un logement (social ou privé) avec ou sans accompagnement léger ou intensif et s'y stabilise sans problème majeur. Par conséquent, cela signifie que nous supposons que les individus aient droit à l'un des revenus de remplacement que nous avons choisi de prendre en compte dans l'étude (et qui constituent les principaux revenus de remplacement en Belgique). Une importante partie de la population sans-abri n'a donc pas été prise en compte dans ces scénarii. Il s'agit, entre autres, des personnes sans papier, pour qui un travail d'activation des droits sera d'abord nécessaire. Ces deux scénarii, bien que simplificateurs de la réalité, permettent cependant de donner une première estimation du coût de la remise en logement. Aux coûts initialement estimés, doivent s'ajouter les coûts spécifiques liés à la remise en logement, et plus spécifiquement les allocations et aides dont peuvent bénéficier les personnes sans-abri (et les personnes ayant de faibles revenus en Région de Bruxelles-Capitale). Les coûts liés à la remise en logement que nous avons identifié sont présentés dans la figure 2.

Figure 2. Organigramme des coûts liés à la remise en logement en Région de Bruxelles-Capitale.



La différence entre les deux scénarii que nous proposons provient du type de logement : social ou privé. Cependant, dans les deux cas, nous avons posé l'hypothèse que le loyer du logement sera celui d'un logement social. Si l'individu se trouve dans un logement privé (dont les loyers sont supérieurs à ceux des logements sociaux), alors la différence de loyer sera payée par l'autorité fédérale sous forme de supplément au loyer. Cela permet aux individus de bénéficier d'un logement à loyer plus faible que ceux proposés sur le marché locatif privé, et cela permet également d'utiliser les logements fournis par le secteur privé (le nombre de logements sociaux étant actuellement insuffisants).

Pour ces deux scénarii, nous avons proposé trois types d'accompagnement : accompagnement traditionnel, accompagnement « Housing First » et sans accompagnement. Nous avons également fait varier la fréquence d'utilisation des centres d'accueil de jour. Afin de déterminer la réduction

d'utilisation des autres services comme les centres d'hébergement d'urgence, les maisons d'accueil, la prison, etc., nous nous sommes, à nouveau, basés sur l'étude réalisée en 2016 par Valsamis, dans laquelle nous avons le nombre de jours passés dans les différentes structures après l'entrée dans le programme Housing First. Nous avons ainsi obtenu que la remise en logement représente un coût variant de 33.000 euros à 70.000 euros en fonction du type de logement (social ou privé), du type de revenu de remplacement, de l'accompagnement et de la fréquence d'utilisation des services de jour (tableau 5 à 10).

Tableau 5. Estimation du coût de la remise en logement social en fonction de la fréquence d'utilisation des services avec un accompagnement Housing First en Région de Bruxelles-Capitale en 2019.

		Fréquence d'utilisation des services			
		Jamais	Parfois	Souvent	Quotidiennement
Accompagnement Housing First	Allocation de chômage	48.499,07 €	51.308,27 €	54.118,68 €	60.602,47 €
	Incapacité de travail primaire	52.266,16 €	55.075,36 €	57.885,77 €	64.369,56 €
	Invalidité	51.809,24 €	54.618,44 €	57.428,85 €	63.912,64 €
	Revenu d'intégration sociale	47.747,27 €	50.556,47 €	53.366,88 €	59.850,67 €

Source : calculs DULBEA

Tableau 6. Estimation du coût de la remise en logement social en fonction de la fréquence d'utilisation des services avec un accompagnement traditionnel en Région de Bruxelles-Capitale en 2019.

		Fréquence d'utilisation des services			
		Jamais	Parfois	Souvent	Quotidiennement
Accompagnement traditionnel	Allocation de chômage	38.706,12 €	41.515,32 €	44.325,73 €	50.809,52 €
	Incapacité de travail primaire	42.473,21 €	45.282,41 €	48.092,82 €	54.576,61 €
	Invalidité	42.016,29 €	44.825,49 €	47.635,90 €	54.119,69 €
	Revenu d'intégration sociale	37.954,32 €	40.763,52 €	43.573,93 €	50.057,72 €

Source : calculs DULBEA

Tableau 7. Estimation du coût de la remise en logement social en fonction de la fréquence d'utilisation des services et sans accompagnement en Région de Bruxelles-Capitale en 2019.

		Fréquence d'utilisation des services			
		Jamais	Parfois	Souvent	Quotidiennement
Pas d'accompagnement	Allocation de chômage	34.450,22 €	37.259,42 €	40.069,83 €	46.553,62 €
	Incapacité de travail primaire	38.217,31 €	41.026,51 €	43.836,92 €	50.320,71 €
	Invalidité	37.760,39 €	40.569,59 €	43.380,00 €	49.863,79 €
	Revenu d'intégration sociale	33.698,42 €	36.507,62 €	39.318,03 €	45.801,82 €

Source : calculs DULBEA

Tableau 8. Estimation du coût de la remise en logement privé avec une compensation de loyer en fonction de la fréquence d'utilisation des services avec un accompagnement Housing First en Région de Bruxelles-Capitale en 2019

		Fréquence d'utilisation des services			
		Jamais	Parfois	Souvent	Quotidiennement
Accompagnement Housing First	Allocation de chômage	57.417,19 €	60.226,39 €	63.036,80 €	69.520,59 €
	Incapacité de travail primaire	61.184,28 €	63.993,48 €	66.803,89 €	73.287,68 €
	Invalidité	60.727,36 €	63.536,56 €	66.346,97 €	72.830,76 €
	Revenu d'intégration sociale	56.665,39 €	59.474,59 €	62.285,00 €	68.768,79 €

Source : calculs DULBEA

Tableau 9. Estimation du coût de la remise en logement privé avec une compensation de loyer en fonction de la fréquence d'utilisation des services avec un accompagnement traditionnel en Région de Bruxelles-Capitale en 2019

		Fréquence d'utilisation des services			
		Jamais	Parfois	Souvent	Quotidiennement
Accompagnement traditionnel	Allocation de chômage	47.624,24 €	50.433,44 €	53.243,85 €	59.727,64 €
	Incapacité de travail primaire	51.391,33 €	54.200,53 €	57.010,94 €	63.494,73 €
	Invalidité	50.934,41 €	53.743,61 €	56.554,02 €	63.037,81 €
	Revenu d'intégration sociale	46.872,44 €	49.681,64 €	52.492,05 €	58.975,84 €

Source : calculs DULBEA

Tableau 10. Estimation du coût de la remise en logement privé avec une compensation de loyer en fonction de la fréquence d'utilisation des services sans accompagnement en Région de Bruxelles-Capitale en 2019

		Fréquence d'utilisation des services			
		Jamais	Parfois	Souvent	Quotidiennement
Pas d'accompagnement	Allocation de chômage	43.368,34 €	46.177,54 €	48.987,95 €	55.471,74 €
	Incapacité de travail primaire	47.135,43 €	49.944,63 €	52.755,04 €	59.238,83 €
	Invalidité	46.678,51 €	49.487,71 €	52.298,12 €	58.781,91 €
	Revenu d'intégration sociale	42.616,54 €	45.425,74 €	48.236,15 €	54.719,94 €

Source : calculs DULBEA

Si cette analyse permet d'objectiver la situation sur les coûts liés à l'expérience du sans-chèrisme en Région de Bruxelles-Capitale et sur le coût de la remise en logement, celle-ci comporte également certaines limites. D'une part, plusieurs coûts n'ont pas pu être estimés dans le cadre de cette étude : le travail des éducateurs de rue, le travail des bénévoles, l'aide alimentaire, les interventions policières, l'aménagement et l'entretien des espaces publics, la perte de recettes publiques venant des taxes communales et régionales, les logements de transit, les séjours en désintoxication, et les années de vie

perdues. Tous ces coûts, s'ils avaient été estimés, auraient probablement encore augmenté le coût moyen estimé lié au sans-chez-soirisme.

En outre, cette étude vise à donner une première estimation du coût à un moment donné et ne permet pas de suivre l'évolution d'utilisation des services. Par exemple, dans le cas de la remise en logement, si l'étude que nous avons pris pour référence afin de déterminer l'utilisation des services après la remise en logement semble indiquer une baisse immédiate de l'utilisation des services, ce n'est pas toujours le cas. En effet, pour les soins de santé par exemple, la remise en logement peut dans certains cas s'accompagner dans un premier temps d'une augmentation de l'utilisation des soins de santé, avant de diminuer par la suite. Aussi, si dans un premier temps, un accompagnement intensif est nécessaire, celui-ci pourrait également diminuer avec le temps, et cette étude ne permet pas de prendre en compte ce type d'informations. En outre, cette étude permet d'étudier un coût moyen, et n'identifie pas exactement la diversité des situations et l'impact que cela a sur les coûts. Plus particulièrement, l'expérience en rue peut avoir des effets néfastes de plus ou moins long terme en fonction de la durée passée en rue. Le coût de remise en logement pourrait être nettement inférieur pour des personnes sans-abri qui ne seraient restés que quelques jours ou semaines dans la rue. Comme nous l'avons vu en réalisant cette étude, l'expérience dans la rue peut être une cause ou une conséquence de divers problèmes de santé, et notamment de santé mentale. Cela signifie que l'expérience de la rue représente un problème important de santé, qui se doit d'être appréhendé.

Il est également important de noter que si nous avons fait l'hypothèse que le logement en appartement était une solution permettant de mettre fin au sans-chez-soirisme, cela ne constitue pas la solution pour tout le monde, et le premier logement n'est pas forcément le bon. En effet, la définition de « chez-soi » n'est pas la même pour tout le monde, et si certaines personnes pourraient préférer vivre seules, d'autres pourraient préférer vivre en communauté. De plus, certains individus pourraient avoir besoin d'un autre type de soutien afin de se sortir de la rue et le logement ne serait pour eux pas une solution à adopter dans un premier temps.

Enfin, tout en reconnaissant les limites de l'analyse, cette étude a permis de donner une première estimation du coût lié au sans-chez-soirisme en Région de Bruxelles-Capitale et du coût de la remise en logement. Les résultats que nous avons obtenus semblent indiquer que si une remise en logement engendre un coût important, dans certains cas, l'expérience de la rue peut engendrer un coût encore plus important. Cette recherche permet également de mettre en évidence les solutions développées par le secteur et le travail que les associations fournissent afin d'aider les personnes sans-abri. En rassemblant les informations disponibles sur les aides fournies par les associations, par les services proposés et par les types de sortie de rue proposés, cette recherche a permis – à son échelle – de montrer que le sans-chez-soirisme n'est pas une fatalité et qu'il peut être combattu sans coûter nécessairement plus cher que ce que coûte le sans-chez-soirisme en lui-même.

Table des matières

1.	Introduction	14
1.1.	Le sans-chez-soirisme	14
1.2.	Objectif de l'étude	17
1.3.	La lutte contre le sans-chez-soirisme en Région de Bruxelles-Capitale.....	18
1.4.	Plan du rapport	21
2.	Revue de la littérature et identification des coûts.....	22
2.1.	Introduction	22
2.2.	Revue de la littérature	22
2.3.	Organigramme des coûts liés au sans-chez-soirisme en Région de Bruxelles-Capitale	29
3.	Estimations des coûts	30
3.1.	Introduction	30
3.2.	Coûts directs	31
3.3.	Coûts indirects	44
3.4.	Perte des recettes publiques	53
3.5.	Coût moyen annuel total de l'utilisation des services par personne sans-abri.....	57
4.	Témoignages	64
4.1.	Introduction	64
4.2.	Vignette 1.....	64
4.3.	Vignette 2.....	65
4.4.	Vignette 3.....	66
4.5.	Vignette 4.....	67
5.	Conclusion de la première partie.....	68
6.	Évaluation des scénarii permettant de mettre fin au sans-chez-soirisme	69
6.1.	Introduction	69
6.2.	Les programmes Housing First.....	70
6.3.	Résultats des programmes Housing First	71
6.4.	Motivation de l'utilisation du modèle Housing First.....	75
6.5.	Identification des coûts	76
6.6.	Estimation des coûts	77
6.7.	Scénarii de sortie du sans-chez-soirisme.....	85
7.	Limites de l'étude	90
8.	Conclusion	92
9.	Références.....	94
10.	Annexes.....	101
10.1.	Coûts non-estimés	101
10.2.	Note : les autres types de logements en RBC et les logements présumés inoccupés	103
10.3.	Note : informations complémentaires concernant l'aide juridique	104
10.4.	Analyse de sensibilité.....	107